

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

23 septembre 2025

Date d'Affichage

07 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absentes excusées et représentées : Mme Laëtitia DUBOSCQ qui donne pouvoir à M Serge ANFRAY, Mme Annick PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Mme Pauline BOSCHER, Mme Anne-Marie RABEC qui donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER

Monsieur Benoît LAVARDE remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°09/10 : TRANSFERT DE VOIRIE PRIVÉE EN VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle la délibération 2013 - N°10/02 et la délibération 2014 - N°02/05 du 4 février 2014 concernant le transfert de la voirie communale de l'impasse des vignes.

Le conseil municipal à l'unanimité avait :

- Donné un accord de principe sur la reprise de la voie privée cadastrée A632, A583 et A584
- Autorisé Madame le Maire à recruter un géomètre pour effectuer le bornage
- Accepté la prise en charge des frais d'acte et de géomètre par la commune
- Autorisé Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Madame le Maire indique que le bornage de cette rue a été effectué suite à la vente de la parcelle A580. Il n'y a donc plus lieu de recruter un géomètre.

Madame le Maire, après contact auprès du service contrôle de la légalité de la Préfecture, préconise de reprendre une délibération actant ce transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un accord de principe sur la reprise de la voie privée cadastrée A632, A583 et A584
- Accepte la prise en charge des frais d'actes par la commune
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Benoît LAVARDE	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	